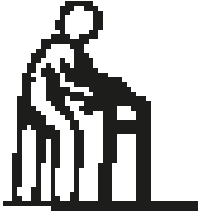


COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PLÉRIN, LE 13 FEVRIER 2026

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES FÊTE SES 20 ANS !

LA MDPH REVIENT SUR SON HISTOIRE ET SES RÉCENTES ÉVOLUTIONS À L'OCCASION DE LA JOURNÉE PORTES OUVERTES

Ce vendredi 13 février, la Maison départementale des Personnes Handicapées fêtait ses 20 ans. Après une matinée rythmée par plusieurs tables rondes autour du thème « La MDPH des Côtes d'Armor, 20 ans après : défis d'hier et d'aujourd'hui », le grand public était invité aux portes ouvertes afin de rencontrer les équipes, de visiter ses locaux, de découvrir les missions de la MDPH, son évolution et les chiffres clés du handicap dans les Côtes d'Armor.

« Depuis vingt ans, la MDPH des Côtes d'Armor accompagne les personnes en situation de handicap et leurs familles. Depuis le début de notre mandat, nous avons eu à cœur de travailler pour apporter des réponses plus adaptées, un accompagnement plus personnalisé et des délais de traitement des dossiers plus courts. Ces avancées n'auraient pas été possibles sans le travail et l'engagement des agents et des partenaires qui accompagnent les usagers et usagers au quotidien et avec humanité », a déclaré **Christian Coail** pour clôturer la matinée d'échanges autour des 20 ans de la MDPH.

UNE FORTE RÉDUCTION DES DÉLAIS DE TRAITEMENT

« Malgré un nombre de demandes grandissant chaque année, nous avons réussi, grâce au travail et à l'engagement des équipes, à réduire significativement les délais de traitement des dossiers. Même si elles sont très fluctuantes, les dernières données nous montrent que nous sommes passés bien en-dessous de la moyenne nationale : 2,9 mois comparé à 4,4 mois en moyenne en France », précise **Véronique Cadudal**, vice-présidente du Département déléguée à l'autonomie.

LA MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DES USAGERS

Souhaitée dès le début du mandat, la création d'un comité des usagers de la MDPH traduit l'engagement du Département en faveur de politiques publiques du handicap toujours plus adaptées, inclusives et efficaces. Le comité constitue un espace d'écoute et d'échanges entre les citoyens en situation de handicap, les élus départementaux et les services du Département et de la MDPH. Il n'a pas vocation à traiter des situations individuelles ni à prendre des décisions politiques, mais à nourrir la réflexion collective, améliorer les dispositifs existants et contribuer à la simplification des démarches.



CONTACT PRESSE

Direction de la Communication
Marion Sevenier
marion.sevenier@cotesdarmor.fr
02 96 77 69 55 / 07

La MDPH en chiffres



67 agents en 2025
/ 21 agents en 2006



3 mois : délai de
traitement moyen d'un
dossier en 2025 / 4 mois
en 2006



22 enseignants
référents en 2025
/ 9 en 2006

En 2025



8 472 personnes
accueillies
dont 5 226 en accueil
approfondi



31 648 appels
téléphoniques à
l'accueil avec un taux
de décroché de 78 %



9 307 mails reçus
sur la boîte contact



1 122
entretiens
médicaux



22 615 courriers
dont 3 737 lettres
recommandées
avec accusé de
réception



48 324 décisions
et avis rendus
en 2025
(dont 79 % d'accords)
/ 15 835 en 2006



1 841 demandes de
recours administratifs
dont 1 197 ont donné lieu
à un accord

Au 31 décembre
2025, plus
de 70 880
Costarmoricaïnes
et Costarmoricaïns
avaient un droit
ouvert auprès
de la MDPH
des Côtes d'Armor,
soit plus de 10 %.



Un service public
apprécié par ses usagers :
84 % des usagers de la
MDPH 22 satisfaits ou
très satisfaits de « sa »
MDPH en 2025



En 2025, 2 900 000 € de budget de
fonctionnement de la MDPH (avec FDC)
et 1 600 000 € en 2006.

Il est financé par : le Conseil départemental à 55 % ;
la CNSA à 22 % ; l'État (DDETS + Educ Nat) à 23 %.

les grandes dates de la MDPH des 20 dernières années

